MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DLP-4-7-89109376
ISSN 0992-9924
®
Avertissements agricoles
BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES
165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Viticulture Bas-Vivarais

Bulletin n° 9 - 29 Juin 1989

Oïdium : attention à la virulence de la maladie
Black-Rot : contamination sur grappes possibles en cas de pluies
Mildiou : repiquages limités possibles en cas de pluies ou de rosées
Botrytis : 2ème stade avant la fermeture de la grappe
Vers de la grappe : début de la 2ème génération
Cicadelle de la Flavescence Dorée : 2ème traitement sur les larves
Cicadelles des grillures, Acariens : surveillez les populations

OIDIUM : attention à la virulence de la maladie

Le temps actuel, chaud et orageux est favorable à la maladie qui a pris un développement inhabituel dans certaines parcelles, avec attaques déjà nombreuses sur grappes. Ces dernières resteront très sensibles jusqu'à leur fermeture.
Maintenez la cadence de protection (pénétrant IBE dose forte tous les 14 jours maxi, soufre tous les 10-12 jours maxi (hors lessivage).
Pas d'utilisation de pénétrant IBE en continu.

BLACK-ROT : contaminations directes sur grappes possibles en cas de pluie

Des taches sur feuilles sont présentes dans certaines vignes, mais la dernière période n'a pas été favorable au développement de la maladie. Par contre, la grappe entre dans sa phase de sensibilité maximale et à l'occasion de nouvelles contaminations des attaques directes sur les raisins peuvent se produire. Cette sensibilité des grappes se poursuivra jusqu'au début véraison.
L'usage d'un IBE est impératif dans les parcelles présentant des taches. Il peut se justifier pendant la grande sensibilité des grappes surtout en cas de temps perturbé, dans les foyers habituels de Black-Rot et dans les vignes ayant subi des attaques l'année dernière. Ils s'utiliseront à la cadence de 14 jours.
Si vous utilisez un produit de contact, prenez garde aux lessivages laissant la vigne sans protection.

MILDIOU : repiquages limités possibles en cas de pluie

En région tardive (ST REMEZE) on terminera la protection floraison-nouaison des cépages n'ayant pas encore dépassé ce stade.
Ailleurs, l'utilisation de produits à base d'anilides ne se justifie plus, les grappes deviennent moins sensibles, mais tant que la pousse est active, des jeunes entre coeurs sensibles au Mildiou se développent.

Dans les parcelles où des taches se sont développées, on préférera un produit pénétrant à base de cymoxanil ou systémique à base de phoséthyl, particulièrement en cas de maintien d'un temps instable et perturbé.

Imprimerie de la Région RHÔNE ALPES Directeur Gérant J.C. FAUDRIN Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

BOTRYTIS : 2ème stade : juste avant la fermeture de la grappe

Ce stade est déjà atteint sur les cépages les plus évolués des régions précoces et moyennes.
Seul le maintien d'un temps perturbé et humide pourrait augmenter sensiblement les risques, faibles actuellement.

Cependant, dans les vignes habituellement sensibles au Botrytis (Grenache fortement chargé) ou dans les vignes à grappes compactes où des baies risquent d'éclater en grossissant, l'usage de SILBOS DF ou de DIRAC ou d'une association imide 2/3 dose + BASULTRA pleine dose se justifie pleinement. Dans les autres vignes, cette solution serait à retenir en cas de retour prolongé à un temps humide, sinon on pourra choisir un BMC ou benzimidazole. Le traitement sera effectué face par face.
Rappelons l'importance des mesures prophylactiques : éviter les excès de vigueur, favoriser l'aération de la zone des grappes, lutter efficacement contre l'oïdium et les vers de la grappe.

OIDIUM, BLACK-ROT, BOTRYTIS : lors de l'application, visez les grappes

VERS DE LA GRAPPE : début de la 2ème génération

*** Situation :**
Le vol d'Eudémis s'est intensifié entre le 7 et le 15 Juin à ORGNAC, entre le 12 et le 21 Juin à ST REMEZE. Celui de Cochylis est en phase ascendante depuis une semaine environ, sauf à ST REMEZE.
Cochylis concerne l'ensemble du Bas-Vivarais, alors qu'Eudémis a une répartition beaucoup plus éparse (ORGNAC, LAGORCE, ST REMEZE, etc...) et se plait dans des côteaux chauds et bien exposés.
La chaleur de la dernière période a sans doute causé une mortalité dans les pontes, particulièrement pour Cochylis.

*** Préconisations :**
- dans les vignobles ou Eudémis est présenté en mélange avec Cochylis, une intervention sera réalisée dès réception avec un produit à action curative, ce qui exclut les pyréthrinoïdes.
  A la fin de la rémanence de votre traitement, observez vos vignes : un 2ème traitement sera nécessaire, si plus de 10 % des grappes sont atteintes.
  Ce pourrait être le cas si Cochylis est également abondante.

- dans les autres vignes, seulement concernées par Cochylis :
  . les utilisateurs d'INSEGAR traiteront dès réception en région précoce et moyenne (ST MARCEL, ORGNAC, CRUZIERES, ROSIERES, AUBENAS, VALLON, etc...), en début de semaine prochaine en région tardive (ST REMEZE).
  . pour les autres produits, l'application en préventif sera prévue en début de semaine prochaine pour les régions précoces et moyennes, en fin de semaine prochaine pour les régions tardives.

Comme pour l'Eudémis, un 2ème traitement sera nécessaire si, en fin de rémanence du 1er, plus de 10 % des grappes sont atteintes. On utilisera alors un produit à action curative.
Notons enfin que chaque année de fortes attaques de 2ème génération de vers de la grappe sont observées, immanquablement suivies de prolifération du Botrytis qui diminue sensiblement la qualité de la vendange.
Vigilence particulière dans les foyers habituels à vers et dans les parcelles où les glomérules de 1ère génération étaient assez nombreux.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE : 2ème traitement sur les larves

Ce pourra être une intervention mixte vers de la grappe-cicadelles de la flavescence dorée, à la condition de choisir un produit autorisé sur les 2 ravageurs et de toucher lors de l'application aussi bien les grappes que le feuillage.
Les éclosions de cicadelles sont encore très nombreuses. Aussi, sera-t-il préférable de choisir un produit assez rémanent.
Ce traitement devra être le plus généralisé possible, au moins dans toutes les régions sensibles (ALBA, ST THOME à LUSSAS, VOGUE, GRAS, ST REMEZE, ORGNAC, VALLON, GROSPIERRES, CRUZIERES, etc...).
Il est obligatoire en vigne-mère de porte-greffe ou de greffons.

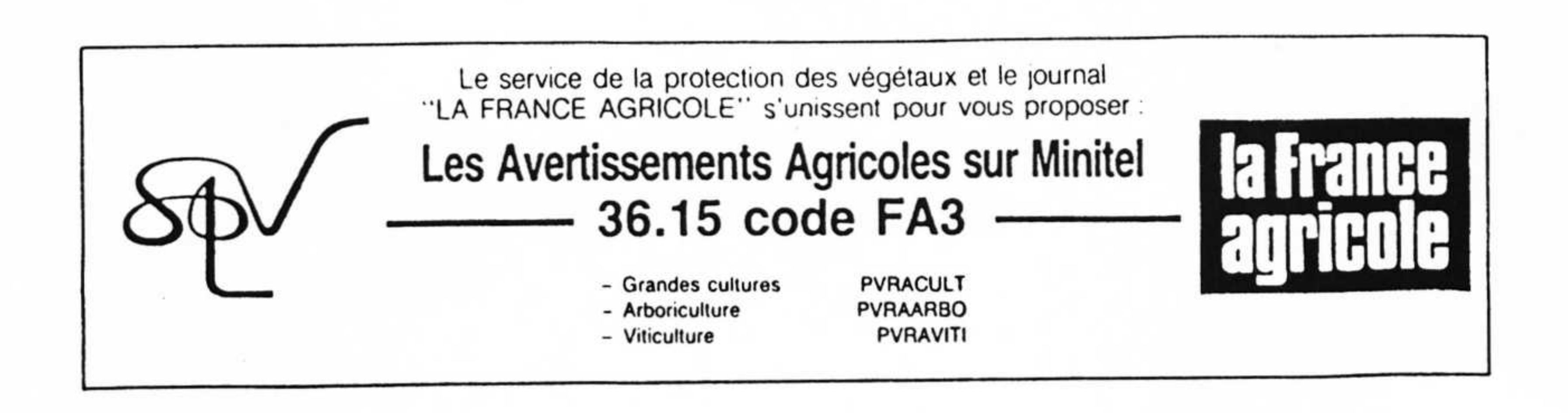
______ **CICADELLE DES GRILLURES : seuil de 100 cicadelles pour 100 feuilles**
Ce seuil est localement atteint.

______ **ACARIENS : seuil 70 % des feuilles occupées**
Le contrôle doit être effectué avec une loupe de poche en regardant particulièrement l'insertion du pétiole et le long des nervures principales à la face inférieure des feuilles. Attention aux feuilles duveteuses, plus délicates à observer.

______ **CICADELLES DES GRILLURES, ACARIENS : surveillez régulièrement les populations**

______ **RAVAGEURS : choisissez votre produit en fonction des ravageurs à combattre**
Les tableaux de produits parus dans les précédents Bulletins devraient vous permettre d'adapter votre choix à votre situation.
INSEGAR n'a aucune référence d'efficacité sur cicadelles.

______ **CONDUITE DE LA VIGNE : en période de sècheresse, évitez les rognages trop sévères**
Ceux-ci amenant la vigne à une "surconsommation" d'eau, risquent d'affaiblir les ceps si l'eau n'est pas disponible en quantité suffisante dans le sol.



P 347